
L'Université franco-allemande (UFA) soutient la mise en place de programmes d'études franco-allemands présentant un fort degré d'intégration, notamment par la constitution de promotions binationales, par la répartition équilibrée des périodes d'études dans chacun des deux pays partenaires, par l'élaboration d'un programme pédagogique commun aux établissements partenaires, par l'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles complétant une formation disciplinaire de qualité et par la délivrance de deux diplômes nationaux, émanant de chacun des établissements partenaires ou d'un diplôme conjoint.

Les modalités de mise en œuvre de ces objectifs peuvent être adaptées dans certains cas particuliers, à travers les (programmes à reconnaissance mutuelle) et étendues à des formations trinationales.

Le soutien de l'Université franco-allemande se manifeste par une aide technique au montage de ces programmes et par un accompagnement lors de leur mise en œuvre * par l'intégration des établissements partenaires au sein d'un réseau franco-allemand organisé par disciplines de manière à permettre un échange de bonnes pratiques * par l'accès à des offres pédagogiques en matière linguistique et interculturelle * par l'octroi d'un soutien financier au frais de fonctionnement des programmes et d'aides à la mobilité de leurs étudiants.

L'Université franco-allemande soutient des cursus conduisant à la délivrance conjointe de diplômes nationaux de niveau équivalent (double diplôme) ou à la délivrance d'un diplôme commun.

- Les diplômes doivent être habilités ou accrédités au plan national et être délivrés sous l'autorité de l'État. Il peut s'agir de diplômes de licence (bachelor), de master, de diplômes d'ingénieur, d'un Staatsexamen ou de diplômes intermédiaires. Ce sont donc pas éligibles les diplômes d'établissement délivrés sous la seule autorité d'un établissement.

NB - Des programmes de PhD-Track alliant deux années de master et trois années de doctorat peuvent faire l'objet d'un soutien particulier. On se rapportera à l'appel pour projets spécifiques.

La maîtrise de la langue anglaise étant une condition pour pouvoir accéder au marché international du travail, l'UFA encourage le maintien ou le développement d'une compétence en langue anglaise, de manière que les étudiants soient trilingues à la fin de leur parcours

Lorsqu'une troisième langue est retenue comme langue de travail au sein du cursus, parce que la pratique de la discipline le justifie, le programme doit intégrer un enseignement des langues allemande et française et inclure soit une certification dans ces langues en fin de cursus, soit tout autre élément permettant de s'assurer de la compétence des étudiants

c 3 : qualité des enseignements

Le contenu des programmes doit répondre à des exigences de qualité académique qui conduiront à tenir compte, dans l'évaluation des demandes de soutien, de la composition des

des indications relatives aux mesures de communication qui pourront être mises en œuvre, la mise en place d'une association d'anciens étudiants et l'identification du programme avec l'UFA

Les modèles de convention peuvent être obtenus auprès de l'UFA

Il s'agit d'un document (programme de formation) présentant de manière globale le cursus suivi dans l'ensemble des établissements partenaires. Max. 20 pages par version linguistique!

- le document devra comporter, en les distinguant >

E- un tableau comportant la liste des enseignements prévus pour chaque semestre et les crédits correspondants à chacun d'entre eux. Un modèle est disponible sur le site Internet de l'UFA sous > <https://ccc.dfh-ufa.org/fr/vous-etes-etablissements/appels-a-projets/cursus/>
La description des modules devra être suffisamment claire et détaillée pour permettre au

Les établissements porteurs de projets engagent leur responsabilité quant à l'intégralité et la validité des documents

Après une évaluation formelle par le Secrétariat de l'UFA, les dossiers de demande de soutien sont transmis à des binômes franco-allemands d'éval